



Assises ESR et la suite à donner

G. Fioraso à l'Opecst : une « nouvelle loi sur l'ESR dès le printemps 2013 avec une mise en œuvre dès la rentrée 2014 »

Dépêche AEF 175590 du 04-12-2012

« Les assises ont mobilisé toutes les énergies. Le dialogue a été suffisamment riche et approfondi : nous savons aujourd'hui quelles propositions font l'objet d'un consensus et celles qui sont encore en débat, et qui doivent être arbitrées. Je souhaite que vous participiez à la traduction législative des premières, et j'attends également votre contribution et vos avis sur les secondes. » C'est ce que déclare Geneviève Fioraso, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, en clôture de la journée d'auditions publiques organisées par l'OPECST, mardi 4 décembre 2012, à l'Assemblée nationale. Organisée notamment par Jean-Yves Le Déaut, député socialiste de Meurthe-et-Moselle, cette journée était intitulée « Quelles les conclusions législatives et réglementaires tirer des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche » ? » Jean-Yves Le Déaut est en effet chargé par le Premier ministre d'une mission destinée à « faciliter les relations entre les acteurs des assises et les parlementaires de manière à ce que les évolutions législatives rendues nécessaires par les conclusions de ces travaux soient mieux identifiées et préparées ». Il doit rendre son rapport à Jean-Marc Ayrault le 15 janvier 2013. Il « nous permettra de soumettre la nouvelle loi sur l'ESR dès le printemps 2013 avec une mise en œuvre dès la rentrée 2014 », précise Geneviève Fioraso.

« Le processus des assises est clos », poursuit la ministre qui précise que le rapport de Vincent Berger, rapporteur général des assises, sera remis au président de la République le 17 décembre prochain. « Le foisonnement des idées et des propositions, l'espoir et les attentes qui se sont exprimés, débouchent maintenant sur une période de reconstruction. Cette reconstruction, nous voulons tous la réussir, et pour la réussir nous devons retrouver le sens de l'intérêt général. » Pour Geneviève Fioraso, « les maîtres-mots pour cette refondation seront : la démocratisation et la responsabilité sociale, la simplification et la collégialité, la coopération et l'ouverture ».

La loi devra évoluer pour constituer de grands ensembles universitaires territoriaux.

À propos de l'organisation territoriale de l'ESR, la ministre constate que « le consensus semble établi sur la nécessité de renforcer durablement et d'institutionnaliser, dans chaque territoire, les partenariats entre tous les types d'établissements d'enseignement supérieur, les organismes de recherche, les entreprises et les collectivités locales ». En revanche, « les notions de 'contrat de site', de 'contrat bipartite ou tripartite', la perspective des grandes universités territoriales font l'objet de débats passionnés, et doivent être encore travaillées ».

Elle ajoute : « La simplification des structures, ainsi que des processus de décision et de gestion, fait l'objet d'un consensus sans défaut, mais ne relève pas non plus de la loi. Nous la mettrons donc en œuvre dès maintenant. » Pour autant, « chaque fois que la simplification impliquera l'association d'établissements ou de personnes morales de statuts différents, la loi devra évoluer pour que cela soit possible : il en va ainsi des rapprochements entre des universités, des écoles et des organismes de recherche, pour constituer de grands ensembles universitaires territoriaux. Ce sera aussi le cas du rapprochement entre les différents types de fondations et d'associations dédiées aux partenariats scientifiques et technologiques, au sein de grandes 'fondations abritantes', les nouvelles fondations partenariales des grandes universités de demain. »

La suppression ou la création d'une nouvelle agence d'évaluation nécessite des modifications de la loi.

S'agissant de l'évaluation, « la simplification des structures et des modalités (...) peut également concerner la loi ». La ministre se fait l'écho du débat « vif » sur le « sort » de l'Aeres : « Simple réforme ? Suppression pure et simple ? Suppression et création d'une nouvelle agence nationale d'évaluation ? » Elle signale que « l'Aeres ayant été créée, comme l'ANR et les PRES, par la loi de programme et d'orientation sur la recherche de 2006, le deuxième et le troisième cas de figure impliquent également des modifications législatives. »

« Tout le monde s'accorde sur le fait que la loi LRU doit être révisée ».

Pourtant, « la plupart des points critiques sont encore en débat. Presque tout le monde s'accorde sur les effets négatifs de la prime majoritaire dans les dispositifs électoraux de la LRU ; mais la participation des personnalités extérieures à l'élection du président ne fait pas l'unanimité, surtout quand elles sont nommées par le seul président », souligne la ministre. « À titre personnel, je trouve cela gênant que des personnes qui sont autour de la même table aient des régimes différents », ajoute-t-elle, précisant que « tout cela n'est pas tranché » et que « le ministère prendra ses responsabilités face aux questions qui restent ouvertes à la fin de ces assises ». De même, « tout le monde souhaite un rééquilibrage entre les pouvoirs de management et de stratégie d'un côté, et les pouvoirs académiques portant sur l'organisation des formations et de la recherche, de l'autre côté, mais la forme que pourrait prendre ce rééquilibrage (Des conseils séparés ? Un sénat unique ?) est encore en discussion. » Pour la ministre, « quelle que soit la solution retenue, elle devra, dans les grands ensembles universitaires composites de demain, obéir à deux principes complémentaires : la décentralisation et la préservation de l'identité scientifique et pédagogique des membres et composantes d'un côté, et la subsidiarité entre les niveaux de responsabilité et de décision, de l'autre côté. »

« La refonte du cycle licence impliquera probablement d'autres modifications législatives ».

S'agissant du premier objectif que la ministre se fixe, la réussite « de tous les étudiants », « la plupart des conditions ne relèvent pas de la loi : il en va ainsi, notamment, de la continuité entre le lycée et les formations supérieures, de l'information et de l'orientation, de la simplification des intitulés de diplômes et de l'offre globale de formation, de la mise en place de passerelles entre les différentes filières post-bac, de la rénovation pédagogique et l'amélioration des conditions de vie des étudiants, ainsi que de la création d'une université numérique francophone. »

En revanche, « la refonte du cycle licence impliquera probablement d'autres modifications législatives, en partenariat étroit avec le MEN. En relèverait, par exemple, l'orientation et l'affectation des bacheliers professionnels et technologiques dans les formations professionnelles à bac+2, ainsi que l'a suggéré le Premier ministre dans son discours d'ouverture aux assises nationales. C'est déjà le cas pour la réforme de la formation des enseignants, qui fait l'objet de mesures spécifiques dans une loi portée conjointement avec le MEN. » Elle évoque aussi l'acte III de la décentralisation à travers sa volonté de créer « un service public d'orientation dans chaque région ». Elle cite enfin la proposition émise par la CPU d'une « loi pour l'attractivité » pour notamment « améliorer l'accueil et le séjour des étudiants et chercheurs étrangers ».

La mise en œuvre d'un agenda de la recherche ne relève pas de la loi.

S'agissant de la recherche, « un nouvel 'agenda de la recherche' proposera d'abord une simplification globale des structures et des modalités d'évaluation, de décision et de financement. Il mettra ensuite l'accent sur les défis sociétaux du XXIème siècle, en cohérence avec les défis européens » et le programme « Horizon 2020 ». La mise en œuvre de cet « agenda de la recherche » « ne participe pas d'une loi », affirme la ministre. « Il en est de même, parmi toutes les propositions émanant des assises, du rééquilibrage entre les financements récurrents et les financements sur projets, des mesures spécifiques de résorption de la précarité, de la reconnaissance du doctorat ou du développement des unités de recherche partagées entre les opérateurs publics et les entreprises. Nous pouvons passer à l'action dès maintenant, et nous avons déjà commencé. »

S'agissant de « la démocratisation de la culture scientifique », elle relève que « certaines voix, au cours des assises, ont même exprimé le vœu que les conditions de ce renouveau, en faveur d'une société de la connaissance démocratique et participative, soient inscrites dans la loi ».

Jean-Yves Le Déaut proposera qu'un « un livre blanc » soit établi « pour réfléchir sur un temps long »

Dépêche AEF 175589 du 04-12-2012

« Je proposerai que, comme dans le cas de la défense nationale, un livre blanc de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation » soit établi, qui permettra de « réfléchir sur un temps long ». C'est ce que déclare Jean-Yves Le Déaut, député socialiste de Meurthe-et-Moselle chargé de réfléchir à la réforme de la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur et la recherche, mardi 4 décembre 2012 en clôturant l'audition publique de l'Opecst (Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques) sur les conclusions des assises de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le député doit remettre son rapport au Premier ministre pour le 15 janvier 2013.

Il explique la nécessité d'un livre blanc par le fait que « tout ne relève pas de la loi ». Certaines questions renvoient par exemple à la « sincérité budgétaire », tandis que d'autres « relèvent du règlement, notamment celle sur l'évaluation des enseignants ». Mais la « loi est nécessaire », ne serait-ce que pour « définir ou rappeler les grandes orientations, qu'il s'agisse des missions de l'enseignement supérieur et de la recherche, de la coopération entre établissements et universités au plan régional, de l'équilibre entre les territoires et de leurs relations avec l'État, des modalités de la gouvernance, du crédit d'impôt recherche, de l'orientation des étudiants et de la modification des conditions matérielles qui leur sont faites ».

Redéfinition des compétences

« Il faut d'abord partir d'une redéfinition des compétences de l'État », à savoir « le financement de l'enseignement supérieur, le maintien d'un cadre national tant pour les statuts des personnels que pour les formations et les diplômes, la cohésion de l'offre de formation sur l'ensemble du territoire, et la structuration de la recherche », estime le député lors d'un point presse organisé le même jour.

Dans son allocution de clôture, il déclare aussi qu'il « va falloir prévoir de quelle manière l'État, les collectivités territoriales, les universités vont engager des discussions de nature contractuelle. Deux schémas sont possibles : soit l'on prévoit un document tripartite, soit trois documents bilatéraux : entre l'État et la région ; entre l'État et l'établissement ; et entre la région et l'établissement ». De même, « la tutelle devra être réformée », et « il va falloir parvenir à des co-tutelles avec d'autres ministères (...) notamment [le] ministère de l'Agriculture et [le] ministère de la Santé ».

Réforme de la loi LRU, Contrats de Site et « Communautés d'Universités »

S'agissant de la loi LRU, Jean-Yves Le Déaut pense qu'elle doit être réformée « profondément » pour « plus de démocratie, plus de collégialité, plus de stabilité ». Ainsi, sur la gouvernance, il confie lors du point presse qu'il lui paraît nécessaire de « réduire la prime majoritaire » pour l'élection du président. Pour ce qui est des personnalités extérieures, « certaines doivent être nommées de droit : celles qui représentent l'État, les régions et les autres collectivités territoriales ». En revanche, pour ce qui est des personnalités représentant le monde socio-économique, il « lance la proposition que ce soient les Ceser qui puissent les suggérer »

En ce qui concerne les liens entre enseignement supérieur, recherche et territoire, « les choix qui devront être faits porteront sur les nouvelles modalités des regroupements d'établissements ; sur la manière de mettre fin à des inégalités trop fortes entre territoires, aggravées par les investissements d'avenir ; sur la définition du rôle des collectivités territoriales et la nature de leurs relations avec l'État et les établissements ; enfin sur le contenu des futurs contrats de site ». À ce sujet, Jean-Yves Le Déaut déclare lors de son point presse que « les idex, les labex, les equipex ont généré des frustrations : les contrats de site pourraient permettre de réaffecter ailleurs des sommes des investissements d'avenir qui restent disponibles », précisant qu'il doit rencontrer « prochainement » Louis Gallois, commissaire général à l'investissement.

Sur les regroupements d'universités, Jean-Yves Le Déaut se dit partisan de mettre en oeuvre le « consensus » qui s'est dégagé pendant les assises pour « permettre le développement de grandes universités à caractère 'fusionnel', fédéral ou confédéral et le regroupement d'écoles et instituts dans un cadre respectant le principe de subsidiarité ». Mais il proposera « qu'à côté de ces universités fédérales soient créées des communautés d'universités d'avantage fondées sur le principe d'une coopération d'établissements qui conserveront leur identité ».

Réussite des étudiants

Les propositions sur la réussite des étudiants « doivent être précisées », indique Jean-Yves Le Déaut. Étant donné que le fait d' « assurer la réussite des étudiants passe aussi par la redéfinition de la licence », il dit souscrire « pleinement à la proposition des assises qui consisterait à faire de la licence un véritable bloc de trois ans au cours desquels les étudiants ne se spécialiseraient que progressivement ». À côté de cela, « la création de passerelles doit, elle, permettre d'offrir des voies de recours aux étudiants qui soit se sont trompés de filière, soit ont choisi une voie trop difficile pour eux ».

« La nécessité de garantir l'accès à la santé, aux bourses, au logement, sans oublier le sport et les activités culturelles » sont des objectifs qui « resteront théoriques tant que de nouveaux choix n'auront pas été faits pour (...) financer [les oeuvres universitaires] », souligne encore Jean-Yves Le Déaut. Il reconnaît que « ces choix sont difficiles », et estime que « les solutions seront donc progressives ». Lors de sa conférence de presse, il n'écarte pas la possibilité d' « étudier la voie de la fiscalité », certaines propositions prônant le « reversement de la demi-part fiscale à travers une allocation d'autonomie ».

Attractivité internationale de la France

« Il est fondamental d'accroître notre capacité d'attractivité », lance Jean-Yves Le Déaut, qui juge que « la politique malthusienne de visas conduite depuis plusieurs années a eu des effets négatifs certains » et « doit être impérativement corrigée ». Tout en saluant « les premières décisions prises dans cette direction », il invite à « aller plus loin ».

À propos de CampusFrance, il juge qu' « une réforme trop rapide de l'action extérieure de l'État a transféré des activités internationales du Cnous à CampusFrance, conduisant aujourd'hui à un accueil insatisfaisant des étudiants étrangers ». Selon lui, « cette coupure entre les deux organismes pose la question du maintien du rôle du réseau local des oeuvres universitaires en France ». En outre, les établissements d'enseignement supérieur sont « insuffisamment associés au dispositif ». Il invite donc à « renouer les fils du dialogue entre l'ensemble des acteurs impliqués, pour mettre en place une politique cohérente en faveur de l'attractivité internationale de notre système d'enseignement supérieur ».

ANR, AERES, Évaluation des enseignants-Chercheurs

Si « l'existence de l'ANR n'est pas remise en cause », il faut que les sommes qui lui sont affectées soient « compatibles avec la nécessité de permettre le financement d'emplois stables et le maintien d'équipes ayant besoin de durées plus longues pour mener à bien leurs recherches ».

Concernant l'évaluation, Jean-Yves Le Déaut note que « de nombreuses questions restent en discussion sur ses modalités pratiques dans les unités de recherche ». Il penche pour une « refondation des méthodes d'évaluation » et pense qu' « évaluer les hommes et les équipes, ce n'est pas pareil ». « L'Aeres devra changer de nom et sera réformée », ajoute-t-il lors de son point presse. En outre, « un autre chantier est celui de l'évaluation des enseignants-chercheurs dont les mesures statutaires d'application ont été adoptées mais ne rencontrent pas de consensus ». Il s'interroge donc : « Comment alléger cette évaluation et comment la combiner avec l'évaluation des enseignements pratiquée par l'Aeres en associant les étudiants ? ». Aux journalistes, il affirme sa conviction selon laquelle « toutes les tâches, dont l'enseignement, doivent être évaluées. Y compris par les étudiants. »

« Le temps de la fin des résistances au doctorat est venu »

Évoquant aussi la question de la précarité, il juge qu' « un inventaire précis doit être fait, organisme par organisme, en conciliant dans un contexte budgétaire contraint l'ouverture des postes réservés à la titularisation et la nécessité de préserver le flux de recrutements sur concours afin de ne sacrifier aucune génération ». Il précise que « cette politique concerne plusieurs catégories de personnels : les docteurs, bien sûr, mais aussi les autres employés de l'enseignement supérieur et de la recherche, tels les Biatss ». Il ajoute que « les réflexions actuelles devront déboucher rapidement sur un plan de résorption de l'emploi précaire, malgré les problèmes financiers à résoudre ».

Un effort particulier doit être fait pour la « valorisation du doctorat », ajoute-t-il en conférence de presse. « C'est un problème majeur, on ne peut pas se satisfaire d'un système national qui le reconnaît insuffisamment alors que nous sommes dans le LMD européen. » Parmi les solutions envisagées, il cite les « conventions collectives des branches », ainsi que le recours à la loi pour faire reconnaître le doctorat dans la fonction publique ». « Nous avons connu des résistances similaires pour la parité », affirme-t-il. « C'est le moment pour le Parlement de dire avec force que le temps de la fin des résistances au doctorat est venu. »